

La Fondation collective Vita rémunère les avoirs de vieillesse de 2015 à un taux nettement supérieur au taux d'intérêt minimum LPP

Fondation collective Vita
www.vita.ch

Media Relations
Hagenholzstrasse 60
Case postale, 8085 Zurich
Téléphone +41 (0)44 628 75 75
media@vitasammelstiftung.ch

**Zurich, le 11 novembre 2014 – Les assurés de la Fondation collective Vita
bénéficient aussi en 2015 d'une rémunération élevée de leurs avoirs de
vieillesse. Les avoirs dans le régime obligatoire sont rémunérés à 2,65%,
les avoirs surobligatoires même à 3,4%.**

Pour la plupart des personnes actives, les avoirs de prévoyance professionnelle sont leur plus important patrimoine. Il est donc d'autant plus important pour les assurés que leur institution de prévoyance répartisse avec justesse et transparence les revenus des placements et les rémunère de manière avantageuse. La Fondation collective Vita rémunère les avoirs de vieillesse dans le domaine obligatoire de la prévoyance professionnelle à 2,65% et dans le domaine surobligatoire à 3,4% pour 2015. Grâce à la garantie de la rémunération, la Fondation collective Vita compte une fois de plus parmi les meilleures fondations collectives et communes.

Samuel Lisse, directeur de la Fondation collective Vita, affirme: «Nous sommes heureux de pouvoir offrir à nos assurés pour la troisième fois consécutive une rémunération supplémentaire durable.» Cette rémunération élevée provient de l'excellente stratégie de placement très diversifiée de la Fondation collective Vita et du nouveau modèle de prévoyance Vita Classic. Le modèle a récemment reçu le Prix de l'innovation de l'assurance suisse (voir aussi le communiqué de presse du

31 octobre 2014). Le [graphique](#) ci-joint vous montre le fonctionnement du modèle.

Rémunération transparente et claire

Pour 2015, le montant de la rémunération a été pour la première fois fixé en fonction du nouveau modèle de prévoyance qui calcule la rémunération en toute transparence à partir du taux de couverture. Le 31 octobre 2014, le taux de couverture s'élevait à 110,4% - 4,4% au-dessus du taux de couverture ciblé de 106%. Ainsi, une réserve d'intérêts de 4,4% prévue pour être reversée aux assurés les cinq prochaines années a pu être constituée. Cela équivaut à 0,9% de rémunération supplémentaire par an. Le tableau de base du règlement permet de calculer la rémunération suivante pour 2015:

Régime obligatoire: rémunération de base 1,75% + rémunération supplémentaire 0,9% = 2,65%

Régime surobligatoire: rémunération de base 2,50% + rémunération supplémentaire 0,9% = 3,4%

La Fondation collective Vita – dix ans de succès et d'innovation

La Fondation collective Vita créée en 2004 par Zurich a depuis le début posé des jalons encore novateurs aujourd'hui: les revenus des placements sont reversés à 100% aux assurés, sans actionnaires à rémunérer. En outre, la Fondation collective Vita ne mélange pas le processus d'épargne avec l'assurance risques. Comme toutes les rentes sont réassurées chez Zurich, il n'existe aucune solidarité non voulue entre les retraités et les assurés actifs. Plus de 18'000 entreprises font déjà confiance à la prévoyance professionnelle de la Fondation collective Vita.



Pour des informations complémentaires:

Fondation collective Vita

Media Relations Tél. 044 628 75 75

E-mail: media@vitasammelstiftung.ch

Ce message est consultable sous www.vita.ch

La **Fondation collective Vita** a été créée en 2004 par Zurich sous la forme d'une Fondation collective semi-autonome indépendante. Elle propose des solutions de prévoyance professionnelle aux petites et moyennes entreprises. On entend par «semi-autonome» une séparation stricte entre la part de placement et la part d'assurance au sein de la Fondation collective Vita. Les risques vieillesse, décès et invalidité sont assurés par Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie SA. Pour les clients, cette séparation ne présente que des avantages – transparence, intérêts adaptés au marché, participation intégrale à la performance des placements, sécurité et flexibilité. La part de risque est couverte par Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie SA. La Fondation collective Vita est devenue le leader des Fondations collectives semi-autonomes présentes sur le marché grâce à son modèle innovant. La Fondation collective Vita est la plus importante fondation collective semi-autonome en Suisse. Plus de 18'000 entreprises affiliées comptant environ 115'000 assurés lui ont confié leur prévoyance professionnelle. www.vita.ch